



**CONSEIL DES
APPELLATIONS**
RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES
VALORISANTS**

PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA FILIÈRE DES
BOISSONS ALCOOLIQUES AU QUÉBEC

Le 8 juin 2022

RÉSUMÉ

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) partage grandement l'idée de l'importance de soutenir le développement de la filière des boissons alcooliques du Québec, particulièrement pour valoriser les produits élaborés à partir de matières premières de chez nous. En effet, par leur apport à la production de produits de grande qualité et à la définition d'un savoir-faire propre au Québec, les produits réalisés « de la terre à la table » contribuent fortement à définir les contours de notre identité agroalimentaire.

Le présent mémoire porte plus spécifiquement sur l'importance d'établir dès maintenant une vision à plus long terme pour le secteur en intégrant tout le potentiel des appellations réservées. Le Québec a la chance de disposer de tels outils et le CARTV est plus que jamais prêt à mettre sa connaissance approfondie des appellations au service des entrepreneurs afin de les aider à développer une vision ambitieuse et à rêver avec eux d'un patrimoine agroalimentaire québécois reconnu au niveau national et international.

Les appellations réservées possèdent l'immense potentiel d'agir comme bougie d'allumage d'un développement durable de nos régions. Ce sont des projets rassembleurs qui protègent des savoir-faire uniques de façon pérenne en créant une forte valeur ajoutée. Ils font partie de l'ADN d'une agriculture multifonctionnelle et plurielle qui valorise notre territoire et notre culture.

Le système réglementaire québécois de reconnaissance des appellations réservées est reconnu comme un système innovant en Amérique du Nord. Celui-ci, tout en s'appuyant sur les forces du modèle européen, s'adapte au contexte du Québec qui est encore en pleine appropriation de ses terroirs. Une des caractéristiques essentielles de l'innovation étant le caractère organisationnel, les appellations constituent des cadres collectifs où la tradition et le savoir-faire représentent des leviers pour aller plus loin.

Afin de soutenir le développement d'une filière de produits alcoolisés « du champ à la bouteille », le CARTV soumet les recommandations suivantes :

- **Recommandation 1** : Que, dès l'éventuelle création d'une entité, le CARTV soit une partie prenante des efforts de collaboration et de concertation de la filière afin d'optimiser la réflexion sur la vision à long terme du développement du secteur et sur les outils disponibles.
- **Recommandation 2** : Qu'un partenariat soit instauré pour que les échanges soient facilités entre le CARTV et les acteurs de toute la filière afin de nourrir la réflexion de façon constante et ultimement, de soutenir le développement de projets d'appellations futures pour les boissons alcooliques.
- **Recommandation 3** : Que plus de projets de recherche appliquée puissent voir le jour en collaboration avec le secteur afin de mieux caractériser nos terroirs et nos matières premières. Il faut améliorer l'identification, ainsi que la qualification et

le caractère distinctif des appellations existantes. Ces nouvelles connaissances aideraient grandement à poser les fondements à la création de nouvelles.

LE CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) a été institué en 2006 par le gouvernement du Québec pour assurer l'application de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* (A.20.03) sur le territoire québécois.

Le Conseil des appellations agit ainsi comme autorité compétente au nom du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en vue :

- De **conseiller le ministre** sur la reconnaissance d'appellations réservées et l'autorisation de termes valorisants;
- De **tenir des consultations** en lien avec la reconnaissance d'une appellation ou l'autorisation d'un terme valorisant;
- D'accréditer **les organismes de certification** aptes à certifier des produits d'appellation et de vérifier leur fonctionnement; et
- De **surveiller l'utilisation** des appellations réservées reconnues et des termes valorisants autorisés sur le marché québécois.

La vision du CARTV est de contribuer à ce que le système de reconnaissance que représente les appellations réservées et les termes valorisants soit un véritable levier de développement du territoire pour les entreprises bioalimentaires et les collectivités du Québec.

Le Québec est la seule province en Amérique du Nord à s'être dotée d'un tel système visant à protéger ses produits agricoles, aquacoles et alimentaires distinctifs. Toutes les appellations réservées québécoises sont encadrées par un cahier des charges soumis à une certification indépendante par des organismes de certification, eux-mêmes accrédités et surveillés par le CARTV. Depuis la création de la Loi initiale en 1996, huit appellations réservées et termes valorisants ont vu le jour :

- Biologique;
- Agneau de Charlevoix;
- Vin de glace du Québec;
- Cidre de glace du Québec;
- Fromage de vache de race Canadienne;
- Maïs sucré de Neuville;
- Vin du Québec;
- Fromage fermier.

L'équipe du Conseil des appellations possède une expertise unique pour soutenir la reconnaissance et le développement de produits de niche du Québec, contribuant ainsi à

revitaliser et dynamiser les économies régionales grâce à l'émergence d'appellations réservées durables, rassembleuses et à haute valeur ajoutée.

POSITIONNEMENT DU CONSEIL PAR RAPPORT AUX PISTES DE RÉFLEXION PROPOSÉES

Les appellations réservées au Québec sont des outils que nous considérons essentiels dans la création d'une vision à long terme audacieuse et durable pour le développement du secteur des boissons alcooliques « de la terre à la table ». En effet, nous croyons qu'il peut être porteur pour cette démarche d'investir dans la **recherche et le développement** ainsi que de prendre en compte le potentiel de ces outils dans l'étape de **distribution et de mise en marché**.

1. L'importance de la recherche et du développement pour le développement d'appellations dynamiques dans le secteur des alcools

Pour un groupe d'entrepreneurs, obtenir une appellation offre une protection durable par l'État pour un produit distinctif en maintenant sa protection dans le temps. En revanche, cela n'enlève en rien la nécessité de s'assurer que le positionnement de ce produit demeure pertinent, que ce dernier conserve sa valeur ajoutée pour un consommateur avec des besoins qui évoluent constamment. Ainsi, une réflexion constante devient nécessaire pour tous les groupes derrière les projets d'appellation. Or, bien que l'appellation fournisse le cadre collectif essentiel pour soutenir cette collaboration, les groupes d'entrepreneurs engagés dans ces projets ont besoin d'un soutien externe pour accéder à des informations privilégiées soutenant leur développement. L'indication géographique protégée (IGP) Cidre de glace du Québec en est un bon exemple. En effet, comme mentionné dans le guide de référence de cette consultation, « les ventes de cidres de glace à la SAQ ont diminué de moitié entre 2010 et 2016, passant de 9 M\$ en 2010 à 4,5 M\$ en 2016. Des efforts doivent donc être faits pour repositionner ce produit et libérer le cidre dans son ensemble de l'image de "produit sucré", en vue de pouvoir saisir les opportunités de croissance du marché du cidre. » Ainsi, le projet de recherche qui a vu le jour en ce sens grâce à la collaboration de différentes institutions de recherche aux expertises complémentaires est d'une valeur importante pour les quelques producteurs toujours engagés dans l'appellation.

« Les appellations fournissent peut-être le cadre collectif essentiel à ces démarches d'innovation, mais la création de nouveaux savoirs et connaissances (ainsi que leur transfert) est nécessaire pour soutenir pleinement leur dynamisme et leur développement. »

Cet exemple illustre parfaitement une réalité bien présente sur le terrain. Les groupes engagés dans les appellations réservées doivent nourrir la réflexion de façon continue sur le développement de leurs produits dans le temps. Ils doivent innover, peu importe leurs moyens ou leur niveau d'organisation. Les appellations fournissent peut-être le cadre

collectif essentiel à ces démarches d'innovation, mais la création de nouveaux savoirs et de nouvelles connaissances (ainsi que leur transfert) est nécessaire pour les soutenir pleinement. En effet, pour faire évoluer ses appellations existantes et pour en définir de nouvelles, le Québec a besoin de mieux comprendre le potentiel de son sol, de son climat et de ses traditions. Comme mentionné dans le guide de référence, « peu de connaissances demeurent sur nos matières premières, sur leur lien avec le terroir, ce qui fait que c'est une faiblesse dans la définition d'appellations relatives au terroir ».

Nous sommes à même de constater que cette limite guette plusieurs groupes d'entrepreneurs dans le développement de leurs appellations existantes ou la création de nouvelles. Pensons aux vigneronnes qui pourraient décliner des IGP selon chaque région viticole du Québec si les caractéristiques distinctives de la production de vin dans chaque territoire se révélaient plus précises, notamment à propos du lien particulier qui lie notre sol, notre climat et l'utilisation de cépages en particulier par exemple. Un des défis actuels est de collecter toutes les données nécessaires pour obtenir ces caractérisations. Les producteurs d'Acerum du Québec innovent également en créant un nouveau produit sur la base d'une matière première emblématique de notre culture. La définition des caractéristiques organoleptiques plus poussées de leur produit encore jeune pourrait soutenir la définition d'un profil pour l'appellation.

De plus, pour soutenir la mise en marché avantageuse des appellations, les parties prenantes gagneraient à avoir accès à des données sur les différents aspects économiques liés à la production, à la transformation, aux sources d'approvisionnement ainsi qu'à l'évolution du marché. Les informations stratégiques sur les habitudes et les besoins des consommateurs sont essentielles pour bien commercialiser des produits qui feront leur place sur le long terme. Pour rêver aux côtés des Québécoises et des Québécois qui œuvrent ou qui désirent œuvrer pour l'industrie des boissons alcooliques, il est maintenant temps de rassembler les expertises et de faciliter la création de projets pour générer des connaissances qui soutiendront l'innovation, en mettant à profit le cadre collectif qu'offrent les appellations pour y arriver.

Ainsi, les actions suivantes nous semblent donc prioritaires en ce sens :

- Regrouper les expertises au Québec et initier des projets pour améliorer les connaissances en ce qui a trait aux matières premières québécoises et aux aspects socioéconomiques du marché des alcools;
- Augmenter le nombre et faciliter l'accessibilité à des spécialistes en analyse sensorielle des produits;
- Améliorer le savoir-faire spécialisé et l'encadrement du développement des spiritueux artisanaux; et
- Améliorer la compréhension de la typicité des produits alcooliques québécois.

En se dotant de précieuses informations de ce genre et en les rendant accessibles aux acteurs de la filière, le Québec serait en excellente posture pour voir ses appellations existantes dynamiques et orientées sur le développement ainsi que de voir apparaître de nouvelles filières à haute valeur ajoutée dans ce secteur. C'est pourquoi nous sommes prêts à collaborer avec toutes les parties prenantes pour soutenir les efforts mis en ce sens.

2. Le potentiel des appellations réservées dans la distribution et la mise en marché des alcools « de la ferme à la table »

Aux quatre coins du monde, des outils comme les appellations réservées sont utilisés pour reconnaître des produits distinctifs. Ces signes de qualité font office de langage commun évoquant qualité et confiance autant chez les acteurs du secteur que chez les consommateurs. Le Québec a fait preuve de grande vision en instaurant son propre système en 1996. Plus d'une vingtaine d'années plus tard, le secteur québécois des boissons alcooliques connaît un véritable essor et la qualité des produits s'améliore constamment. Si son terroir est toujours en pleine phase d'appropriation et de définition, le Québec possède déjà l'outil idéal pour lui permettre de définir son identité unique et de reconnaître son savoir-faire. Il a entre les mains un véritable passeport pour briller à sa juste valeur sur les marchés du Québec, du Canada et du reste du monde.

« Si son terroir est toujours en pleine phase d'appropriation et de définition, le Québec possède déjà l'outil idéal pour lui permettre de définir son identité unique et de reconnaître son savoir-faire. Il a entre les mains un véritable passeport pour briller à sa juste valeur sur les marchés du Québec, du Canada et du reste du monde. »

Toutefois, force est de constater que l'implantation d'appellations au Québec peut parfois être complexe dans le contexte de notre terroir encore jeune. En effet, la créativité, la liberté et l'exploration nécessaires à l'essor du secteur sont souvent mises en opposition avec la rigidité du cadre réglementaire qu'apportent les appellations réservées. S'il est vrai que de travailler dans un cadre comme l'appellation peut amener la crainte de devoir rester figés sur des acquis et une tradition, le cadre peut aussi représenter l'opportunité d'innover de façon collective et de définir une valeur ajoutée pour toute une filière. En effet, il est d'usage pour les entrepreneurs engagés dans les appellations de réviser le contenu de ce cadre en prenant en compte l'apparition de nouvelles technologies, pratiques ou valeurs, et en se questionnant sur la pertinence d'effectuer, ou non, des changements à l'appellation existante.

En plus d'offrir un cadre collaboratif soutenant l'innovation, l'appellation réservée procure une valeur ajoutée sur la base de caractéristiques distinctives fondées sur une qualité et/ou une typicité reconnue. Cette notion de distinction s'avère importante

lorsque l'on met en marché un produit pour un consommateur de plus en plus exigeant envers les marques et les produits qu'il choisit. Il demande de la qualité, mais aussi de la transparence et un engagement concret envers des valeurs sociales, environnementales et économiques. Ainsi, dans ce contexte, comment voulons-nous collectivement définir la valeur de notre terroir et de notre savoir-faire dans les alcools que nous produisons? Comment voulons-nous la valoriser de façon durable? Comment voulons-nous que la qualité de nos produits soit clairement reconnue à l'échelle nationale et internationale? Les outils comme les appellations peuvent certainement aider à structurer cette réflexion.

Au-delà de la reconnaissance du caractère distinctif de nos produits alcooliques, la qualité réside aussi dans plus de transparence et d'engagements concernant les origines et les conditions de production. Nous percevons en effet régulièrement des signaux de besoins de reconnaissance de produits élaborés avec des matières premières du Québec. La transformation de ces produits, notamment en distillation, requiert un savoir-faire particulier et entraîne des coûts spécifiques dont la valeur n'est pas forcément connue et transférée au consommateur. L'appellation procure un cadre de confiance qui permet d'asseoir une transparence et un engagement vérifiés et encadrés de façon indépendante.

Nous croyons finalement que définir et valoriser la qualité de nos produits est le passeport vers la reconnaissance de notre réputation sur la scène québécoise, canadienne et internationale et qu'il est possible de le faire en mettant en place un cadre souple qui va soutenir son développement. Bien que ce soit une perspective sur le long terme, c'est essentiel pour définir clairement un patrimoine distinctif pour le Québec.

Conclusion

Les appellations réservées sont un bien collectif protégé par l'État québécois qui s'inscrivent sur le long terme. Créées sur la base d'un travail collectif et d'un consensus obtenu entre les producteurs eux-mêmes, elles représentent une protection durable de notre terroir et de notre savoir-faire. C'est un outil précieux à considérer dans la consolidation de notre filière alcoolique et dans la définition de notre patrimoine agroalimentaire.

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants possède une expertise dans les appellations, dans l'accréditation des certificateurs ainsi que dans la surveillance du marché. Par ses connaissances particulières et son regard unique, il est un acteur à consulter dès le départ pour donner des outils à la filière qui lui permettront de nourrir une ambition forte et d'explorer toutes les options qui s'offrent se structurer.

La clé du succès d'une appellation réservée, c'est un groupe porteur fort et organisé et nous considérons que cette consultation permettra de faire ressortir tous les moyens nécessaires pour y parvenir.